

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Jean-Daniel GOUDIER
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230327-23_05394-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Absent excusé : Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-1-2
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-032 – Budget « Lotissement des Trois Passes » - Rachat du terrain par le budget « Principal » et clôture du budget « Annexe »

Madame le Maire expose que le terrain du Lotissement des Trois Passes acheté en 2004 n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

Considérant que ce budget annexe n'a connu aucune écriture depuis 19 ans, la DGFIP demande à la commune de le clôturer et de réintégrer le terrain dans l'inventaire du budget principal

Considérant l'adoption de la loi Climat-résilience en 2021 concernant l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) qui a pour but de fermer de nombreuses zones ouvertes à l'urbanisation,

Considérant le prix d'achat du terrain, les coûts d'aménagement et le prix moyen de vente du terrain à bâtir, l'opération engendrerait une perte financière équivalente à plus du double du prix de réintégration.

A cet effet, le budget Lotissement "vendra" le terrain au budget principal à son prix d'acquisition à savoir 313 064,54 €. Après comptabilisation de cette cession, le budget Lotissement pourra être dissous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** de passer les écritures nécessaires à la réintégration du terrain dans le budget principal et le budget annexe
- **AUTORISE** de passer les écritures nécessaires à la clôture du budget
- **DÉCIDE** la suppression du budget annexe Lotissement Les Trois Passes en fin d'année 2023
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023
Le Maire,
Valérie DESQUESNE

